



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

- N°15 -

Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le 15/09/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20250909-250909\_15-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers absents : **2**

**OBJET :**  
**Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) 2025 – travaux d'entretien et de mise hors d'eau et hors d'air de la toiture des forges Mondière - budget**  
**PRINCIPAL**

**SÉANCE DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 septembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 3 septembre s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Sérap ALP, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE ; Claude GOUILLON-CHENOT à Catherine PAPUT ; Sylvain HERMAN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ; Christophe MANKA à Martine MUÑOZ ; Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ; Patricia BOSTMAMBRUN à Isabelle FUREGON ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Isabelle FUREGON



C.M. 09.09.2025

- N°15 -

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2025 – TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MISE HORS D'EAU ET HORS D'AIR DE LA TOITURE DES FORGES MONDIÈRE - BUDGET PRINCIPAL**

- **Vu** le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- **Vu** la loi 92-125 du 6 février 1992 prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- **Vu** le décret n°97-175 du 20 février 1997 précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- **Vu** les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n°20.4 approuvée lors du Conseil Municipal du 14 avril 2025 ;
- **Considérant** les objectifs et le caractère pluriannuel de cette opération ;
- **Considérant** qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidées par le Conseil Municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;
- **Considérant** la n° DCM n°2025-61, portant augmentation du forfait de rémunération de la Maîtrise d'œuvre (MOE) pour un montant de 17 880,00 euros TTC, fixant le nouveau montant du forfait définitif de MOE à 87 624,00 euros TTC ;
- **Considérant** que les avenants successifs sur lot n°1 et n°2 des marchés travaux entraînent une moins-value de -4 279,67 euros TTC ;
- **Considérant** l'attribution par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) d'une subvention pour un montant de 60 000,00 euros ;
- **Considérant** que les économies occasionnées doivent être répercutées sur le montant global de l'opération, entraînant la révision de l'AP passant de 938 191,16 euros TTC précédemment à 933 911,49 euros TTC ;
- **Considérant** que le montant du CP 2025 diminue et passe de 892 297,48 euros TTC à 888 017,81 euros TTC. ;
- **Considérant** que la subvention de 60 000,00 euros attribuée par la Région AURA, fait passer les recettes inscrites en chapitre 13 de 460 722,00 euros précédemment à 520 722,00 euros ;
- **Considérant** que le bilan des plus et moins-values survenues sur les lots travaux et sur le forfait de MOE, entraînent mécaniquement une légère baisse des recettes prévisionnelles à percevoir au titre du FCTVA, passant de 153 900,88 euros à 153 198,84 euros. ;
- **Considérant** que pour permettre le mandatement des factures de cette opération, s'achevant en 2025, il convient de mettre à jour l'AP/CP comme suit :



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le 15/09/2025

ID : 063-216304303-20250909-250909\_15-DE



C.M. 09.09.2025

- N°15 -

Forges MONDIÈRE														
Opération 0513														
Coût total opération :		533 911,49 €		TTC										
Autorisation de programme validée :		533 911,49 €		TTC										
Total Subvention nominative :		530 722,00 €												
		276 002,00 € Mécénat Michelin		144 722,00 € DDC-DAC										
		67 000,00 € Conseil Régional AURA												
Total Sub. exonérées		88 464,94 €		Autre(s) : Département										
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisations antérieures hors Aop	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	TOTAL REALISE AU 31/12/2024	Solde de l'opération à réaliser	2025	2026	TOTAL	
Dépense : Chapitre 23	933 911,49 €	- €	- €	- €	- €	- €	30 206,31 €	35 687,36 €	45 933,68 €	888 017,81 €	888 017,81 €	- €	933 911,49 €	
Recette : Chapitre 13	520 722,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	520 722,00 €	520 722,00 €	- €	520 722,00 €	
Mécénat Michelin	276 002,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	276 002,00 €	276 002,00 €	- €	276 000,00 €	
DDAC	144 722,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	144 722,00 €	144 722,00 €	- €	144 722,00 €	
Conseil Régional AURA	67 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	67 000,00 €	67 000,00 €	- €	67 000,00 €	
Recette : Autofinancement	259 990,65 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 206,31 €	34 019,12 €	44 219,44 €	215 771,32 €	361 441,66 €	145 870,44 €	259 990,65 €	
Recette - FCTVA	153 198,84 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1674,24 €	1674,24 €	151 524,60 €	5 854,15 €	145 570,44 €	153 198,84 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX, Philippe BARRAU, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Sérap ALP) :

- **Approuve** la modification de l'AP/CP des travaux d'entretien et de mise hors d'eau et hors d'air de la toiture des Forges Mondière ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Isabelle FUREGON

Le Maire,

Stéphane RODIER



Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le 15/09/2025



ID : 063-216304303-20250909-250909\_15-DE